

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 16 mars 2023**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.2 – Opérations de réhabilitation****2.2.1 – *Validations et modifications d'opérations*****COMMUNE D'ECLARON**
REHABILITATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL
25 RUE DE LA GARE**Délibération n° 2023 015 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur un complément de budget pour la réhabilitation d'un logement individuel à ECLARON et la poursuite du projet.

Par délibération en date du 10 mars 2022, le Bureau du Conseil d'Administration a donné son accord sur une enveloppe financière des travaux estimée à 60 000,00 € TTC (TVA 10%) dont 1 000,00 € de d'assurance Dommage-Ouvrage.

La consultation des entreprises va être lancée mi-mars sur la base d'un estimatif revu par rapport à celui du 10 mars 2022 et tenant compte :


- . de la réfection de la salle de bains (plâtrerie, appareils sanitaires, carrelage, faïence et peinture),
- . de l'actualisation des prix des matériaux et produits.

L'enveloppe financière de l'opération serait portée de 60 000,00 € TTC à 71 000,00 € TTC (+18,33%) dont 13 508,01 € TTC d'investissement au taux de TVA de 5,5%, 54 566,66 € TTC d'investissement au taux de TVA de 10,00% et 2 925,33 € TTC d'entretien.

Pièce jointe en annexe : plan de financement.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels,**
- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,**
 - **à procéder à la signature et la notification des marchés, après attribution par la Commission des Achats ou la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à procéder à l'attribution des marchés de services nécessaires à la réalisation du projet conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission des Achats ou Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce(s) marché(s), (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 16 mars 2023  Le Président Bertrand OLLIVIER